Nous sommes à la recherche de pharmacien(ne) pour combler un poste de remplacement

Le département de la pharmacie du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal regroupe six pharmacies au sein des installations de l'Hôpital général du Lakeshore, Centre hospitalier de St. Mary, Institut universitaire en santé mentale Douglas, qui dessert aussi la clientèle de l'Unité de vie en santé mentale (UVSM) à l'Ex-Hôpital général de Lachine, Hôpital de LaSalle, qui dessert aussi les Centres d'hébergement de Dorval, Lachine, LaSalle et Nazaire-Piché, Centre de soins prolongés Grace Dart et Hôpital Sainte-Anne, qui dessert aussi les résidents du Centre d'hébergement Denis Benjamin-Viger

Sommaire

Sous l'autorité du chef de département clinique de la pharmacie et en collaboration avec une équipe interdisciplinaire, le pharmacien titulaire procède à l'analyse, tient à jour des dossiers pharmacologiques des usagers et valide les ordonnances pharmaceutiques. Le pharmacien titulaire participe aux services et soins pharmaceutiques pour les clientèles hébergées (incluant santé mentale), en réadaptation fonctionnelle intensive et de la clinique de traitement en résidence des traumatismes liés au stress opérationnel. Il participe en rotation au système de garde en collaboration avec les autres membres du département.

Poste disponible

Nous sommes à la recherche de pharmacien(ne) pour combler un poste avec le port d'attache suivant (pourrait être appelé à travailler aux autres installations du CIUSSS ODIM) :

• Port d'attache Hôpital Sainte-Anne : poste de remplacement à temps complet (5 jours / semaine)
Minimum 1 an avec possibilité de prolongation (Possibilité de temps partiel à discuter)

Exigences

- Détenir un Baccalauréat en pharmacie ou un Doctorat de premier cycle en pharmacie;
- Détenir une Maîtrise en pharmacie d'hôpital ou Maîtrise en pharmacothérapie avancée (pratique établissement santé) est fortement recommandé;
- Membre en règle de l'Ordre des pharmaciens du Québec;
- Détenir (ou s'engager à obtenir) et maintenir le titre de clinicien-associé de l'Université de Montréal;
- Avoir réussi (ou s'engager à réussir) la formation règlementaire pour l'application des nouvelles activités prévues par la Loi 41;
- Bilingue

Salaire

Les échelles salariales, les primes supplémentaires et les avantages sociaux sont conformes à l'Entente en vigueur entre l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) et le Ministère de la santé et des services sociaux.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au :
Courriel : hparadis.odi@ssss.gouv.qc.ca